



Le Cnar est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en France avec le Fonds social européen

Connaître le FSE

"La Communauté et les Etats membres, conscients des droits sociaux fondamentaux, [...] ont pour objectifs la promotion de l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail permettant leur égalisation dans le progrès, une protection sociale adéquate, le dialogue social, le développement des ressources humaines permettant un niveau d'emploi élevé et durable et la lutte contre les exclusions." *Article 136 du traité d'Amsterdam, 1997*

Le Fonds Social Européen (FSE) est un des deux Fonds structurels de l'Union européenne avec le FEDER (Fonds européen de développement régional), qui contribuent à la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne. Tous les Etats membres en bénéficient. Le FSE, créé en 1957 (Traité de Rome) est devenu le principal instrument financier de la stratégie européenne pour l'emploi. Il répond à l'engagement européen de créer des emplois en plus grand nombre pour faire reculer le chômage et de mieux former les travailleurs, afin qu'ils soient en phase avec les exigences du marché de l'emploi. Comme les autres fonds européens, le FSE est mis en œuvre par périodes de 7 années. On parle de " programmation ". Cette programmation permet de mettre en adéquation l'action des fonds structurels avec les contrats de Plan Etat/Région. La nouvelle programmation couvre la période 2007 - 2013.

Pour en savoir plus sur le FSE, nous vous renvoyons vers le site Internet :
<http://www.fse.gouv.fr/>

Paris, le 18 mars 2009